



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69

Membres présents : 56

- dont suppléés : 2
- représentés : 4

Votants : 60

Date de la convocation :
9 juin 2017

Secrétaire de séance :
Françoise ROUX

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 15 JUIN à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 9 juin 2017, s'est réuni à la Salle des fêtes de Rouvrel, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, FLAMANT, WU, HALL, ROUX, BLONDEL, PETIT, NANSOT, TESTELIN (suppléante, représentant Monsieur DUTILLEUX) Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, DERLY, BOUCHER, DOUCHET, VERMERSCH, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, POTTIER, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VERMEIL (Suppléant, représentant Monsieur LECLERCQ) VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, HEYMAN, DRAGONNE, CLEMENT, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE.

● Absents excusés :

Monsieur CAPELLE (Pouvoir remis à Madame NANSOT) Monsieur CARON (Pouvoir remis à Monsieur BEAUMONT) Monsieur LECLABART (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) Monsieur BERTRAND Jacques (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE) Monsieur SUIN, Monsieur LECLERCQ, Monsieur DUTILLEUX et Monsieur DALRUE.

Absents non excusés : Mesdames MARSEILLE, LEFEBVRE, Messieurs DURAND, BINET, PICARD, BIECKENS et REMY.

OBJET : SERVICE D'AIDE A DOMICILE / TARIFICATION PARTICIPATION COMPLETE

Pour les contrats de prestations d'Aide à Domicile en Participation complète (soit une prise en charge à 100 % par l'utilisateur)

Le Service d'Aide à Domicile ex-CCALM appliquait la tarification suivante : **20.50 € / heure** (suivant tarification CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) notifiée chaque année.

Le Service d'Aide à Domicile ex-CCVN pour le même service, appliquait la tarification suivante : **17.13 € / heure.**

Dans le cadre de l'harmonisation des services ;

Toutes vérifications utiles prises auprès de la DIRECCTE ;

Les contrats de prestations (DIPEC : Document Individuel de Prise En Charge) seront également uniformisés (et validés par la DIRECCTE)

NB : Avaient quitté la séance au moment du présent vote les 12 membres suivants :

Monsieur DERLY (Aubvillers) Monsieur VAN OOTEGHEM (Chirmont) Monsieur HEBERT (Coullemelle) Monsieur BEAUMONT (Flers-sur-Noye) Monsieur LEVASSEUR (Folleville) Madame PREVOST (Grivesnes) Monsieur VAN GOETHEM (Jumel) Madame FLAMANT (Lawarde Mauger L'hortoy) Monsieur RICARD (Louvrechy) Monsieur DRAGONNE (Rogy) Monsieur PELTIEZ (Sauvillers-Mongival) Monsieur CLEMENT (Thory)

Les conditions de quorum ayant été vérifiées ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- › décide de voter un tarif uniforme pour le Service d'Aide à Domicile en participation complète à hauteur de **20.50 € / heure**, suivant annuellement le tarif notifié par la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)
- › décide d'appliquer ce tarif à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

› précise que les contrats en cours perdurent jusqu'au 31 décembre 2017 ;

› autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Action sociale, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait et délibéré le 15 JUIN 2017 A ROUVREL

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 23.06.2017

(Identité de la collectivité)

CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : TEPCV – Conventions FDE80 – Partenariat Bornes électriques et service de conseil en énergie	2017.15.06.1	SOUS PREFECTURE DE MONTDIDIER
DELIB. : Compétence eau et assainissement / Etudes préalables / conventions	2017.15.06.2	26 JUIN 2017
DELIB. : Groupement de commandes / Restauration collective scolaire et ACM	2017.15.06.3	ARRIVÉE
DELIB. : Représentations de la CCALN au sein du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois et de l'ADUGA	2017.15.06.4	
DELIB. : ZAC Ailly-sur-Noye / Hôtel d'entreprises / Baux NETWIND et CLICK ET ROULE	2017.15.06.5	
DELIB. : Service d'aide à domicile / Tarification participation complète	2017.15.06.6	
DELIB. : Service d'aide à domicile / Projet de fusion des SAAD	2017.15.06.7	
DELIB. : Marché PEP 80 / AVENANT N°2	2017.15.06.8	
DELIB. : Dématérialisation des convocations	2017.15.06.9	
DELIB. : Règlement intérieur	2017.15.06.10	
DELIB. : Création de l'Office de Tourisme Intercommunal sous la forme d'une régie personnalisée gérant un service public à caractère industriel et commercial	2017.15.06.11	
DELIB. : ZAC du Santerre / Vente à Monsieur STIMOLO	2017.15.06.12	
DELIB. : Manifestation culturelle décentralisée - Quesnel	2017.15.06.13	

Pol
Le Président,
Pierre BOULANGER



Fait à Moreuil, le 23 juin 2017.

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.